



COTISATION ANNUELLE 2021-2022		
Paiement comptant		à compter du 01/01/2022
1er Licencié	180 €	60 € par trimestre
2ème Licencié	170 €	pas de tarif dégressif
3ème Licencié	160 €	
4ème Licencié	150 €	
Universitaires	65 €	
Réduction	20 €	
Pour les familles percevant l'allocation de rentrée scolaire: une copie du document devra être jointe au dossier A prendre en compte également le nouveau dispositif Pass'sport de 50€		
Officiel, Dirigeant sans pratique d'activité		56 €
Formation BNSSA		460€ avec formation PSE1
Le prix comprend la cotisation annuelle au club et la part fédérale		
Possibilité de parrainer jusqu'à 2 nouvelles personnes (hors J'apprends à nager)		20€ de réduction par personne parrainée

PLANNING HEBDOMADAIRE PERIODE SCOLAIRE SAISON 2021-2022

	11H00	11H30	12H00	12H30	13H00	16H00	16H30	16H45	17H00	17H30	18H00	18H30	19H00	19H30	20H00	20H30	21H00	21H30	22H00	
LUNDI									4 Nages 2 / PSE				Natation sportive							
MARDI								S.Sportive	Avenir s				Espoirs							
MERCREDI									Avenir s				Espoirs							
JEUDI									4 Nages 2/PSE			Avenir s			Natation sportive					
VENDREDI									S.Sportive			4 Nages 2 / PSE			Espoirs					
SAMEDI		Espoirs		Adultes																
		Avenir s		BNSSA																
J'apprends à nager	Toussaint		Février		Printemps															
De 8H45 à 9H45	Du Lundi 25/10/2021 au Vendredi 29/10/2021		Du Lundi 07/02/2022 au Vendredi 11/02/2022		Du Lundi 11/04/2022 au Vendredi 15/04/2022		Sur réservation au : 06 07 99 46 16 Par e-mail : viviancharabias@gmail.com													
	Du Lundi 1er/11/2021 au Vendredi 05/11/2021		Du Lundi 14/02/2022 au Vendredi 18/02/2022		Du Lundi 18/04/2022 au Vendredi 22/04/2022															

Nous sommes heureux d'intégrer le nouveau Centre Aquatique
 Aussi nous vous demandons d'appliquer quelques consignes.

- Chaque licencié devra se présenter un quart d'heure avant le début de chaque créneau.
- Nous devons rentrer en groupe par l'espace accueil groupe , avec un pointage nominatif en amont
- Plus personne n'accueillera les retardataires une fois l'heure du créneau dépassée

PASS SANITAIRE obligatoire

- Pour les 18 ans et plus : de suite
- Pour les 12 -17ans : à partir du 30 Septembre
- L'accès d'une personne ne justifiant pas d'un pass sanitaire sera refusé
- Nous avons une obligation de contrôle systématique

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

- Un pass numérique (ou papier) d'une preuve sanitaire parmi les trois suivantes :
 - Schéma vaccinal complet
 - Résultat négatif d'un examen de dépistage ou test antigénique de moins de 48H avant l'accès à l'équipement
 - Certificat de rétablissement à la suite d'une contamination CPVID-19 (avec test dépistage ou test antigénique de plus de 11 jours et moins de 6 mois)